

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

**Séance du LUNDI 25 JUILLET 2022**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de Votants : 13

**Etaient présents :** Mesdames AVOSCAN Brigitte, BARRO Carole, Mme COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs BRUN Vincent, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc, POIRSON Philippe,

**Etaient excusés :** M. CHABERT Nicolas (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC), DECATOR Mathieu (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC) et Mme POTHIN Martine

**Était absent :** M. GAGNEUX Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. Philippe POIRSON a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Dépôt d'une demande de subvention au Département au titre du Pacte de territoire 2021-2023-Equipement de proximité.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'assurer la sécurité de l'accès des enfants, des parents et des assistantes maternelles au Groupe Scolaire, il est nécessaire d'entreprendre les travaux suivants :

- Elargissement chemin de la Combette
- Suppression de la haie Chemin des Aubépins
- Creation trottoir rue du Village
- Feux tricolores chemin de la Combette et Rue du Village
- Création mode doux, chemin de la Combette

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune de Pizay souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

### PLAN DE FINANCEMENT

<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT en €</u>	<u>Taux</u>
Département de l'Ain		20 262	30,00%
Total subventions publiques**		20 262	30,00%
Fonds propres		42 278	70,00%
Emprunts			0,00%
Total autofinancement		42 278	70,00%
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>67 540</b>	<b>100,00%</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

ADOpte l'opération d'élargissement du Chemin de la Combette pour l'accessibilité du parking attenant au nouveau Groupe Scolaire et les modalités de financement ;

AUTORISE M. le Maire à engager et signer toutes les pièces nécessaires à cette opération ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdit.  
Copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,

Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 01/08/2022  
Après affichage et publication du : 01/08/2022  
Le Maire Absent  
Marc GRIMAND  
Isabelle LORIE  


  
